

# **La politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud: vers la notion de destinée continentale**

**Pierre-Paul DIKA, Docteur en droit**

**Conseiller scientifique à l'IDRP <sup>1</sup>**

La mutation de la politique étrangère de l'Apartheid à celle de la nouvelle Afrique du Sud (NAS) post-Apartheid est liée à la redéfinition de son rôle sur le continent africain et dans la communauté des nations. En effet, de l'isolation internationale par la rupture avec le Commonwealth en 1961, au positionnement, pendant la guerre froide- notamment pendant les années 1970- dans le camp occidental<sup>2</sup>, et la mise en place, à partir de 1978, de la stratégie totale<sup>3</sup> par PW BOTHA, l'ancien régime avait mis en oeuvre politique étrangère dont la défense de l'Apartheid était le fondement.

Depuis 1994, date de la réintégration du pays dans le concert des nations et dans les instances internationales, la NAS en qualité de puissance régionale, fait face à un contexte international en mutation politique, économique et sociale, à ses responsabilités régionales et à la construction d'une politique étrangère dans laquelle l'Afrique tient une place de choix<sup>4</sup>. Aspirations nationales, redéfinition d'une politique étrangère et engagements globaux constituent ainsi le propre de la NAS.

---

<sup>1</sup> Site Internet <http://www.institutidrp.org>

<sup>2</sup> La guerre froide devint le cadre de référence, dans le sens où le pays devint le rempart de l'occident en Afrique australe, afin de juguler l'expansion du communisme. La communauté blanche se positionnant à l'Ouest et ses opposants (principalement l'ANC) d'obédience marxiste.

<sup>3</sup> Cette stratégie visait la reconquête d'une suprématie régionale contestée, et signifiait la militarisation de la société et du pouvoir sud-africain, toutes les ressources du pays devant être mobilisées en vue de la défense des intérêts du pays. Se référer pour plus de détails à Rosalinde NAKALE, « Analyse de la politique régionale sud-africaine sous le régime de P.W BOTHA (1978-1989) : enjeux, stratégies et implications », mémoire de DEA (non publié) Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, 1991, p.79-93, ainsi que Rob DAVIES & David O'MEARA, « La stratégie totale en Afrique australe : la politique régionale de l'Afrique du Sud depuis 1978 », *Politique Africaine*, n°19, l'Afrique australe face à Pretoria, Karthala, Paris, septembre 1985, p.7-28.

<sup>4</sup> Nelson MANDELA écrivait déjà en 1993 que l'Afrique du Sud ne peut échapper à sa destinée africaine. "South Africa's Future Foreign Policy", *Foreign Affairs*, nov/dec 1993, p.89. Lire aussi Pierre-Paul DIKA, " L'Afrique dans la politique étrangère de la nouvelle Afrique du sud", *Recherches internationales*, numéro spécial sur l'Afrique du Sud, n°78, 4-2006, pp.115-136. Du même auteur, " La politique étrangère de l'Afrique du sud: vers la reconnaissance du statut de puissance continentale en matière de paix, de sécurité et de stabilité politique", Les Cahiers de l'IDRP (Institut de Documentation et de Recherche sur la Paix, Ivry Sur Seine, numéro spécial sur l'Afrique du sud, 28 pages, mai 2005.

Aussi, souligner l'ampleur de ce défi, l'articulation entre le discours et la capacité sud-africaine à matérialiser les attentes nationales et internationales-africaines notamment-apparaît déterminant. A cet égard, l'adaptation à la fin de la guerre froide, doublée d'un intérêt national dual, ce dernier issu des préférences sociétales et construit par la culture internationale, illustrent ce nouveau positionnement sud-africain.

### *L'adaptation à la fin de la guerre froide*

Cette adaptation, dans le prisme de la défense des valeurs universelles, a constitué le socle des premiers discours de la diplomatie sud-africaine. En effet, la présentation par Alfred NZO, le premier à occuper le poste de ministre des Affaires étrangères du pays<sup>1</sup>, des grandes lignes de la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud devant le Comité de libération de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), à Tunis le 5 juin 1994, a mis en lumière les grandes lignes politique étrangère de la NAS. Six engagements fondaient la nouvelle politique étrangère de Pretoria: les droits de l'homme, la liberté et la démocratie, le respect de la justice et du droit international dans les rapports entre les Nations, la paix et mécanismes internationalement convenus pour résoudre les conflits, la défense des intérêts de l'Afrique dans les affaires mondiales et une coopération économique accrue aux niveaux régional et international<sup>2</sup>.

La réintégration du pays dans le concert des Nations et le rôle de propulsion des intérêts des pays du Sud sont ainsi source d'intérêt. Néanmoins, si la définition de la politique étrangère n'est pas chose aisée et recouvre plusieurs interprétations, celle avancée par Philippe MOREAU DEFARGES apparaît au mieux illustrer la position sud-africaine : « *c'est la capacité de l'Etat nation à maîtriser ses choix, grâce à une évaluation correcte des ressources et une articulation de ses engagements... C'est l'harmonie entre les aspirations intérieures et les engagements extérieurs* »<sup>1</sup>.

La transformation des relations internationales a coïncidé avec la venue au pouvoir d'un gouvernement majoritairement noir en Afrique du Sud, dont la politique étrangère se devait d'être façonnée et reconstruite. L'analyse de ce rapport entre la transformation des

---

<sup>1</sup> Premier ministre des Affaires étrangères de la NAS, il occupa ce poste pendant la présidence de Nelson MANDELA, de 1994 à 1999. Il a été remplacé par l'actuelle ministre des Affaires étrangères Mme Nkosazana DLAMINI-ZUMA.

<sup>2</sup>Bulletin d'Afrique du Sud, 23 novembre 1994. Se référer aussi à Rob DAVIES, *South African Foreign Policy Options in a Changing Global Context*, Centre for Southern African Studies, Bellville, 1995.

relations internationales et la démocratisation de la République Sud Africaine (RSA), à travers sa politique vis-à-vis de la Communauté internationale et à son environnement extérieur, est d'une importance capitale et source d'intérêt.

En effet, toute politique étrangère est conditionnée par la situation interne, laquelle est au service des intérêts nationaux lesquels sont avant tout d'ordre économique et social, voire politique. Le développement économique du pays et celui du continent est donc la priorité de la politique étrangère de la RSA. L'intérêt national du pays, lequel est en construction et en mutation, le commande parce qu'il existe une articulation entre l'identification par ce pays de ses intérêts nationaux et le rôle de politique étrangère qu'elle croit devoir jouer.

Ainsi, l'intérêt national en Afrique du Sud, lequel s'articule autour de la sécurité et de la richesse, se greffe de prime abord sur celui issu des préférences sociétales<sup>2</sup> auquel s'ajoute celui construit par la culture internationale<sup>3</sup> dans un contexte socioéconomique interne en mutation.

### *Un intérêt national issu des préférences sociétales*

L'intérêt national issu des préférences sociétales, est mis en effet en lumière par l'identification des impératifs internes aux objectifs de politique étrangère<sup>4</sup>. La nouvelle Afrique du Sud, en vertu des objectifs fondamentaux qui ont été soulignés par le président MANDELA en 1994 et de ceux de la question nationale (création d'emplois, croissance

---

<sup>1</sup> Philippe MOREAU DEFARGES, *La politique internationale*, Hachette, Paris, 1990, p.194. Enfin, voir aussi, Pierre DE SENARCLENS et Yohan ARIFFIN, *La politique internationale, théories et enjeux contemporains*, Armand Colin, Paris, 2006.

<sup>2</sup> D'après la tradition libérale en relations internationales, l'acteur fondamental de la politique est l'individu. Elle a pour base la dépendance de l'Etat par rapport à la société civile, dont il est le mandataire. Cet intérêt évolue selon les capacités elles-mêmes évolutives des différents acteurs sociétaux à faire prévaloir au sein de l'appareil étatiques leurs préférences respectives. Cela se traduit par des politiques étrangères poursuivant des combinaisons variables de puissance, de sécurité, de bien-être et même d'éthique, selon les demandes et valeurs exprimées par les groupes sociaux dominants. Pour une analyse de cette conception de l'intérêt national, se référer à Alexander WENDT, *Social Theory and International Politics*, Cambridge Press, Cambridge, 1999.

<sup>3</sup> D'après les constructivistes, l'intérêt national d'un pays est un construit social qui trouve son origine dans l'identité des Etats, c'est-à-dire de la représentation qu'ils se font d'eux-mêmes, d'autrui et du système international. En ce sens, l'intérêt national est donc moins construit par l'Etat qu'il n'est façonné par les normes et valeurs qui, partagées internationalement, structurent la vie politique internationale et lui donnent signification. Et lorsque ces valeurs évoluent, l'intérêt national est susceptible d'être re-généré et transformé avec pour conséquence l'émergence possible d'un intérêt national défini de façon altruiste. Voir à cet effet, Martha FINNEMORE, *National Interest in International Society*, Cornell University Press, Ithaca, 1996.

<sup>4</sup> En 1998, le livre blanc du gouvernement sur les conditions de la participation du pays aux missions de paix internationales a esquissé les contours de l'intérêt national sud-africain qui est « l'expression de la Constitution du pays, laquelle englobe la sécurité de l'Etat et des citoyens, la promotion du bien être social et économique, la dévotion à la paix globale, à la stabilité et la participation au processus de paix de stabilité et de développement régional ».

économique et sécurité), a fait de la stratégie nationale un intérêt national<sup>1</sup>. Le président MBEKI s'en est fait l'écho en affirmant que les programmes et politiques gouvernementaux « *sont sous-tendus par la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, et ciblent la première et la seconde économie* »<sup>2</sup>.

Cette mise en avant du développement économique, illustration de la richesse atteste du passage entre les valeurs morales affichées à partir de 1994 et l'orientation économique néolibérale de la politique du pays. Dans cette perspective, la présidence de T. MBEKI est marquée par la mise en avant de la reformulation de la notion d'intérêt national, le renforcement de la solidarité parmi les pays développés du Sud et la création de partenariats avec les pays développés du Nord<sup>3</sup>.

Il existe ainsi une convergence entre les cinq priorités de politique étrangère que sont la promotion de la Renaissance africaine, la paix et la sécurité, le développement durable, les relations stratégiques bilatérales et les conférences internationales en l'occurrence, qui en ont découlé<sup>4</sup> et les défis de l'Afrique. Ce projet va de pair avec la matérialisation d'un discours africaniste. Le concept de destinée africaine est aussi au cœur de la politique étrangère sud-africaine, dans un paradigme économique néolibéral<sup>5</sup>, un contexte international qui est celui de la mondialisation et de la mauvaise intégration de l'Afrique dans le système international.

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui encore, passer d'un développement séparé à un développement commun s'avère extrêmement difficile. Les traces de l'Apartheid qui subsistent sont essentiellement économiques. T.MANUEL, Bulletin d'Afrique du Sud, n°366, mars 2003, p.4 ; *South Africa Survey 2003/4*, South African Institute of Race Relations, 2003, p.133 ;Thierry VIRCOULON, *L'Afrique du Sud démocratique ou la réinvention d'une nation*, L'Harmattan, Paris, 2004, p.203-233 ; *l'Etat du monde 2005*, La découverte, Paris, 2004,p.186, enfin Judith AYEM, «Sida en Afrique du Sud 1990-2004 : logique gouvernementale et mobilisations sociales », In Philippe GUILLAUME et al, (sld.), *L'Afrique du Sud dix ans après, transition accomplie?*, Karthala, Paris, 2004, p.299-325.

<sup>2</sup>Ce discours se réfère à la situation de la société sud-africaine où la richesse côtoie la pauvreté (l'exemple du quartier pauvre d'Alexandra à trois kilomètres de Sandton à Johannesburg est inédit). C'est durant le discours sur l'Etat de la Nation sud-africaine que le président a élaboré ce concept. Il annonça que son gouvernement va se concentrer sur la croissance, le développement et la modernisation de la première économie et répondre aux défis de la seconde par la mise en place d'une variété de programmes dont celui des travaux publics. T. MBEKI, Discours sur l'Etat de la Nation à la session conjointe des chambres du Parlement, Le Cap, 21 mai 2004.

<sup>3</sup> *2002 Annual Report*, DFA.

<sup>4</sup> <http://www.dfa.gov.za/departement/stratplan03-05/stratplan09.pdf>, (Consulté le 12 septembre 2005).

<sup>5</sup>Toute puissance du marché et une continuité entre courant libéral et néolibéral, en ce qu'elle est l'adaptation à la mondialisation économique. Cette notion est entendue ici comme une version moderne du capitalisme, qui prône la liberté du commerce par la négociation. Le FMI, l'OMC, la Banque mondiale et l'Union européenne en sont les principaux réceptacles, les politiques de développement en témoignent. Voir François HOUTARD, *Dé légitimer le capitalisme, recréer l'espérance*, Colophon, Bruxelles, 2005. La nature exacte du néolibéralisme divise la doctrine et nourrit un long débat sur l'évolution et de nouvelles formes du capitalisme. Le néolibéralisme désigne originellement des écoles telles l'école autrichienne et celle de Chicago monétariste. Ces principaux théoriciens sont Milton FRIEDMAN, *Capitalism and Freedom*, The Chicago University Press, Chicago and London, 1963, et Friedrich HAYEK, *La constitution de la liberté*, Litec, Paris, 1994, et « La route de la servitude », PUF, Paris, 1946, p.56-57. Pour ce dernier, l'individu est l'élément fondamental de la société. Aussi, l'Etat, le marché et le pouvoir en sont les domaines d'exercice. Aussi le véritable libéral est celui qui est convaincu que la libre négociation entre les hommes est le meilleur moyen d'arriver aux arrangements les plus satisfaisants et que les solutions imposées par une autorité centrale seront toujours moins satisfaisantes, faute de

Cette situation inédite du continent noir fonde la politique étrangère post-Apartheid, qui est indiscutablement le pays le plus développé du continent. Ce pays est ainsi un pôle magnétique de l'Afrique australe avec la possibilité d'y exercer un leadership régional. Par ailleurs le PIB du pays est l'équivalent de 40% de toute l'Afrique subsaharienne<sup>1</sup>. Aussi, cette constatation ne souffre d'aucune contestation<sup>2</sup>. Le Nigeria (Afrique de l'Ouest<sup>3</sup>), ainsi que l'Egypte (Afrique du Nord-Est)<sup>4</sup>, sont aussi considérés comme des puissances régionales africaines.

Une prise de position globale et une prégnance à l'Afrique restent au centre de la politique de définition de l'intérêt national sud-africain, dont les contours sont en mutation. Le service consultatif et de la coordination des politiques, est en effet arrivé en 2003 à la conclusion selon laquelle «*la volonté de discerner l'intérêt national et le mettre en œuvre de manière créative fait partie du défi de la gouvernance et du leadership étatique dans l'actuelle arène mondiale*»<sup>5</sup>.

En 1994, Nelson MANDELA affirmait dans un discours devant l'Assemblée Générale des Nations Unies que : «*Le défi majeur qui se pose à nous est de savoir, compte tenu de l'interdépendance du monde actuel, ce que nous pouvons faire et ce que nous pourrions faire*

---

pouvoir tenir compte des désirs individuels dispersés et à peu près indénombrables. Sur cet auteur, voir Gilles DOSTALIER, Le libéralisme de HAYEK, La Découverte, Paris, 2001. Le néolibéralisme a été utilisé, ce qui n'était qu'une de ses facettes, pour qualifier les politiques économiques des années 1980 de Ronald REAGAN, Margaret TATCHER voire de Augusto PINOCHET au Chili, qui considéraient le politique et l'économique comme deux sphères autonomes et indépendantes. Ce terme n'échappe pas non plus à la critique s'agissant de sa portée. En effet, ce terme est surtout utilisé par des personnes de gauche ou de la droite conservatrice. Pierre BOURDIEU, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars 1998, évoque un terme utopique. Selon lui, c'est l'expression d'une chaîne de contrainte enchaînant les agents économiques, d'où un système économique conforme à la description théorique. Pour des éléments de définition, lire Bernard GUERRIEN, Dictionnaire d'analyse économique, La Découverte, Paris, 1996.

<sup>1</sup> Force est de constater que la place de la RSA en Afrique Australe a toujours été singulière et l'était encore plus en 1994 au sortir de l'Apartheid. Voir Philippe DECRAENE (avec la participation de Bénédicte CHATEL) Onze leçons sur l'Afrique Australe, Notes Africaines, Asiatiques et Caraïbes, Paris, 1995 ; Jean-Louis ROY, Une Nouvelle Afrique à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, Maisonneuve et Larose, Paris 1999, p.65-75., Olivier CUREAU, « L'intégration commerciale dans la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) », in Dominique DARBON (sld), op.cit, p.427-542. Michel FOUCHER et Dominique DARBON, L'Afrique du Sud : puissance utile ? Belin, Paris, 2001, p.99-115.

<sup>2</sup> Néanmoins, il est à noter que la puissance sud-africaine, dans le cadre mouvant du concept de puissance, peut être considérée comme imposée de l'extérieur, sur la base des capacités d'action passée du pays. Cet état de puissance peut être le produit d'une image externe qui attribue au pays un rôle majeur dans la sous région et sur la continent, aussi bien dans le règlement des conflits que dans l'amélioration et la création d'institutions régionales et continentales.

<sup>3</sup> Puissance démographique (124 millions d'habitants), économique (premier exportateur de pétrole africain) diplomatique et militaire régional. Voir *Jeune Afrique l'Intelligent, hors série n°8*, « L'Etat de l'Afrique 2005 », p.188-190, et l'Etat du monde 2005, op.cit., p.131-136.

<sup>4</sup> Pays qui regarde plus vers le Proche-Orient que vers l'Afrique et allié des Etats Unis. Puissance démographique (71,9 millions d'habitants), économique (ayant les Etats-Unis et Israël comme grands partenaires commerciaux, puisque 50% des exportations du textile du pays sont dirigés vers le géant d'outre-atlantique). Voir l'Etat du Monde 2005, idem, p.166-171.

<sup>5</sup> Policy Co-ordination and Advisory Services (PCAS): «*Towards a Ten Year Review: Synthesis Report on Implementation of Government Programmes*», *The Presidency*, 2003, p.9.

*pour asseoir partout la démocratie, la paix et la prospérité*». <sup>1</sup> Ce discours était la confirmation de celui du ministre des Affaires étrangères les 8 et 11 août 1994 au Cap, sur la présentation de la nouvelle diplomatie sud-africaine <sup>2</sup>.

L'intérêt national sud-africain s'articule ainsi avec celui du continent africain et s'analyse ensuite en un intérêt national construit par la culture internationale.

### ***Un intérêt national construit par la culture internationale***

Ce positionnement, à la suite du discours de MANDELA en 1994, a été souligné par le ministre des Affaires étrangères, DLAMINI ZUMA en 2004 : « *Au cours des dix dernières années, notre implication dans les affaires internationales s'est fondée sur la vision selon laquelle la puissance (force) de notre nation dépend de la force de notre continent entier* » <sup>3</sup>.

Ce lien entre la RSA et l'Afrique est depuis 1994 le socle de la politique étrangère sud-africaine <sup>4</sup>. A ce titre, si l'identification et la formulation de l'intérêt national sud-africain ont évolué depuis une dizaine d'années, l'acteur de sa détermination est sujet à débat <sup>5</sup>. Trois textes en sont l'illustration. Le premier est le document de discussion du DFA de 1996 lequel a mis en lumière sept principes à valeur morale qui prennent en compte l'Afrique et l'interdépendance mondiale <sup>6</sup>. Les principes énoncés par le DFA peuvent exprimer cette culture. En effet, la démocratie, les droits de l'homme, le développement durable, la paix et la justice sont les corollaires et l'essence d'un intérêt international.

Le second est le programme stratégique du DFA 2003/2005, lequel a replacé la création de la richesse et la sécurité comme fondements de l'intérêt national. Une convergence entre les cinq priorités de politique étrangère que sont la promotion de la Renaissance africaine, la paix et la sécurité, le développement durable, les relations

---

<sup>1</sup> Cité par *Bulletin d'Afrique du Sud*, 23 novembre 1994.

<sup>2</sup> Pour un résumé en français de ce dernier, lire *Marchés Tropicaux*, 16 septembre 1994, p.1934-1936.

<sup>3</sup> K.DLAMINI ZUMA, présentation du Budget du ministère des Affaires étrangères, Le Cap, 3 juin 2004.

<sup>4</sup> Le DFA (ministère sud-africain des Affaires étrangères) l'a justement rappelé : « L'Afrique reste le domaine central de la conduite de notre politique étrangère », *ANC Today*, vol.4, n°24, 18-24 juin 2004, p.5.

<sup>5</sup> Voir par exemple Anthoni VAN NIEUWKERK, « South Africa's national interest », *African Security Review*, 13 (2), 2004, p.89-101.

<sup>6</sup> La promotion de la démocratie et des droits de l'homme, la prééminence de la paix, la justice et le droit international dans les relations entre les nations, un engagement au développement du continent africain, et l'Afrique australe en particulier, la croyance que le développement durable du pays dépendra de la coopération régionale et internationale dans un monde interdépendant, et surtout le fait que les relations extérieures devraient refléter la consolidation de la démocratie dans le pays. *South African Foreign Policy Discussion Document*, DFA, Pretoria, 1996.

stratégiques bilatérales et les conférences internationales en l'occurrence<sup>1</sup> et les défis de l'Afrique ont été à cet égard mis en exergue.

Enfin, ces priorités de politique étrangère ont été reprises par le Cabinet *Lekgotla* et décomposées en quatre grands thèmes que sont la gouvernance globale (l'ONU, le commerce, les objectifs du développement du millénaire, la sécurité, le Moyen-Orient et le crime transfrontalier). Viennent ensuite, la consolidation de l'agenda africain (démocratie et stabilité, résolution des conflits, le développement socio-économique, et l'intégration dans l'économie mondiale). S'y ajoutent la coopération Sud-Sud et le renforcement des relations bilatérales stratégiques<sup>2</sup>. Il ressort ainsi, s'agissant des objectifs de politique étrangère une construction extensive de la notion d'intérêt national dans le cadre de la politique étrangère, par un destin commun avec l'Afrique, bien qu'il y ait un rapprochement avec la conceptualisation de ces buts développée par K.J. HOLSTI<sup>3</sup>.

La transformation du contexte international, doublée des facteurs extérieurs<sup>4</sup> explique cette volonté de bâtir une cohésion en matière de politique étrangère et cette prégnance à la filiation avec l'Afrique. La mutation de la notion d'intérêt national sud-africain, laquelle est greffée dans le paradigme de la mondialisation, évolue au gré de la perception qu'à la RSA de l'environnement international et des stratégies mises en œuvre par cette dernière.

Au final, la politique étrangère de la NAS est le réceptacle des défis de la conciliation et de l'articulation entre intérêt national, intérêt continental et mondialisation dans le prisme du dédoublement fonctionnel, issue de la théorie inspirée de la conception solidariste de Léon DUGUIT<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.dfa.gov.za/department/stratplan03-05/stratplan09.pdf>, (Consulté le 12 septembre 2005).

<sup>2</sup> *Government Programme of Action: International Relations, Peace and Security Cluster*, <http://www.info.gov.za/issues/poa/irps.htm>, (30 août 2004).

<sup>3</sup> La hiérarchie des objectifs de politique étrangère est la suivante : Tous les Etats poursuivent des objectifs clés et des valeurs, qui sont relatifs à la préservation de l'élément politique ; ce sont des objectifs de moyenne portée parce que d'autres buts ne peuvent être atteints, à moins que l'élément politique qui les poursuit ne maintienne sa propre existence. L'objectif principal et essentiel de toute politique étrangère est d'assurer l'indépendance et la souveraineté du territoire national et d'y perpétuer un système politique, social économique. Kavely Jaakko HOLSTI, *International Politics : a Framework for Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1977.

<sup>4</sup> Les rapports avec les pays développés, les institutions internationales, les multinationales, doublés de l'Etat des lieux des engagements du pays au plan international (l'UA, l'ONU, l'OMC, le MNA, le Commonwealth), et les relations stratégiques avec le Brésil, l'Inde, la Chine et le Nigeria.

<sup>5</sup> Pour ce dernier en effet, la base du droit est le fait de la solidarité et de l'interdépendance des hommes. De ce fait, naissent des règles sociales nécessaires car sans elles, la vie en commun ne serait pas possible. De caractère économique et moral, elles deviennent des règles juridiques lorsque les individus estiment que le bon fonctionnement de la société doit emporter la sanction de leur application. Ainsi, la fonction du droit se rapporte à l'individu et non à l'Etat, séparé et soumis au droit, et dont la solidarité s'étend au-delà des limites de l'Etat. Alors se forme le droit international (inter social) lequel a le même fondement que le droit interne, un droit qui n'est pas créé mais qui repose sur le « fait », extérieur à toute volonté humaine de la solidarité et de la justice. Ses principaux écrits sont les suivants ; « Des fonctions de l'Etat moderne », *Revue Internationale de Sociologie*, 1894; *L'Etat, le droit positif et la loi positive*, Paris, A. Fontemoing, 1901, Réed, Dalloz, Paris, 2003; *Traité de droit constitutionnel*, Paris, Bocard, 1ère édition, 1911, *Traité de droit constitutionnel. Tome 1: La règle de*

La loi du dédoublement fonctionnel, développée par Georges SCELLE, part du principe que le droit se fonde sur la solidarité et étend la conception solidariste de DUGUIT à la société internationale. Aussi, cette dernière ne comporte pas d'organe législatif, judiciaire et exécutif à compétence générale. Ces fonctions sont exercées par les gouvernements nationaux qui agissent à la fois pour leur compte et pour celui de la communauté internationale, en établissant le droit, en le vérifiant et en l'exécutant<sup>1</sup>.

Ainsi, l'intérêt national et continental de la RSA, en vertu du développement économique<sup>2</sup> et de la sécurité s'articule autour des facteurs économiques, sociaux, culturels et géostratégiques.

Le concept de destinée continentale sud-africaine occupe ainsi une place de choix dans la politique étrangère du pays. C'est précisément cette donnée qui constitue le statut de la RSA. A la différence du Zimbabwe et de la Namibie, deux pays qui ont recouvré la souveraineté après une domination blanche, l'ambitieux objectif sud-africain de lier le destin national à celui de l'Afrique avec pour objectif la construction d'une société égalitaire fait face à la réalité socio-économique nationale et au statut de nouvelle puissance émergente du pays.

---

droit, -Le problème de l'Etat, Paris, Boccard, 1923, 2ème édition, Traité de droit constitutionnel. Tome 2 et 3: La théorie générale de l'Etat, Paris, Boccard, 1923.

<sup>1</sup> Auteur de la théorie de l'école sociologique appliquée au droit, Georges SCELLE développe la thèse selon laquelle la société internationale résulte non pas de la coexistence et de la juxtaposition des Etats, mais au contraire de l'interpénétration des peuples par le commerce international (au sens large). Pour lui, il serait bien curieux que le phénomène de sociabilité qui est la base de la société étatique s'arrêtât aux frontières de l'Etat. Il en arrive ainsi à une conception du droit international compris comme l'ordre juridique d'une société universelle des peuples, des gens. La loi du dédoublement fonctionnel est une des deux lois qui selon G. SCELLE caractérise le droit international, la première étant celle de la hiérarchie des normes, selon laquelle les ordres juridiques étatiques, puisqu'ils ne sont pas souverains, sont subordonnés à l'ordre juridique international. Se référer notamment à ses principaux travaux parmi lesquels, Le sens international, Bibliothèque du peuple, vol. 55, PUF, Paris, 1942, Droit international public, Domat-Montchrétien, Paris, 1943, Manuel de droit international public, Domat-Montchrétien, Paris, 1948. « Règles générales du droit de la paix », RCADI, IV, (1933), p.331-703, Paris, Sirey (1934); « Le concept de société internationale », RDI (Revue de droit international), 1935.

<sup>2</sup> Entendu au sens de réduction des inégalités et d'amélioration du niveau de vie, lesquelles passent par l'investissement privé et le commerce extérieur. Le terme développement est indissociable de la notion de sous-développement, notion inédite inventée par le 20 janvier 1949 par le président américain Harry TRUMAN (au pouvoir de 1944 à 1952) lors du discours sur l'état de l'Union. La deuxième explication est d'imposer le modèle de société industrielle occidentale comme référence universelle. Car, on ne peut parler de régions « sous-développées » que par opposition aux « régions développées », composées de pays riches et puissants. Dès lors, il s'agit de s'inspirer du chemin parcouru au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle par la Grande-Bretagne puis par les autres grandes puissances industrielles. La construction du *take off* (phénomène de modernisation), a été élaborée par Walt Whitman ROSTOW au début des années 1960 qui propose un schéma selon lequel toutes les sociétés humaines sont appelées à passer par cinq phases: la société traditionnelle (correspondant au prétendu sous-développement), la période où se réalisent les conditions préalables au décollage, la phase de décollage (installation de la croissance dans l'économie), la période de progrès vers la maturité (transformation de la société afin de s'adapter aux nouvelles structures productives), et l'ère de la consommation de masse (aboutissement du processus). W. ROSTOW donne ainsi une caution scientifique à la politique engagée par H. TRUMAN en 1949. Ces recettes forment l'ossature du consensus de Washington, recettes économiques imposés par le FMI et la Banque mondiale. Le développement économique sud-africain s'inscrit ainsi dans ce paradigme. Voir particulièrement Walt Whitman ROSTOW, Les étapes de la croissance économique, Economica, Paris, 1960, 1990, Seuil, Paris, 1963, pour la traduction française.



Aussi, la reconstruction économique, l'africanisme affiché, le caractère d'exceptionnalité du pays et la participation à la construction d'une société internationale structurée autour des valeurs fondamentales illustrent cette volonté sud-africaine d'exister aux niveaux continental et global.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

**DAVIES Rob**, *South African Foreign Policy: Options in a Changing Global context*, Centre for Southern African Studies (CSAS), Bellville, 1995.

**DE SENARCLENS Pierre et ARIFFIN Johan**, *La politique internationale, théories et enjeux contemporains*, Armand Colin, Paris, 2006.

**DECRAENE Philippe** (avec la participation de Bénédicte CHATEL), *Onze leçons sur l'Afrique australe*, Notes africaine, asiatiques et caraïbes, Paris, 1995.

**DOSTALIER Gilles**, *Le libéralisme de Hayek*, La Découverte, Paris, 2001

**DUGUIT Léon**, *L'Etat, le droit positif et la loi positive*, A. Paris, Fontemoing, 1901, rééd Dalloz, 2003.

**DUGUIT Léon**, *Traité de droit constitutionnel*, Paris, Broccard, 1ère édition, 1911.

**DUGUIT Léon**, *Traité de droit constitutionnel, tome 1, la règle de droit, le problème de l'Etat*, Paris Broccard, 1923, 2ème édition.

**DUGUIT Léon**, *Traité de droit constitutionnel, tome 2, 3: la théorie générale de l'Etat*, Paris, Broccard, 1923.

**FINNEMORE Martha**, *National interest in International Politics*, Cornell University Press, Ithaca, 1996.

**FOUCHER Michel et DARBON Dominique**, *L'Afrique du Sud: puissance utile?*, Belin, Paris, 1999.

**FRIEDMAN Milton**, *Capitalism and Freedom*, The Chicago University Press, Chicago and London, 1963.

**GUERRIEN Bernard**, *Dictionnaire d'analyse économique*, La Découverte, Paris, 1996.

**GUILLAUME Philippe, PEJOUT Nicolas, WA KABWE SEGATTI Aurélia** (sld.), *L'Afrique du Sud dix ans après: transition accomplie?*, Karthala et IFAS, Paris, Johannesburg, 2004.

**HAYEK Friedrich**, *La constitution de la liberté*, Litec, Paris, 1994.

**HOLSTI Kaveli Jaako**, *International Politics: a Framework for Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1977.

**HOUTARD François**, *Délégitimer le capitalisme, recréer l'espérance*, Colophon, Bruxelles, 2005.

**L'Etat du monde 2005, 2006**, Annuaire économique et géopolitique mondial, La Découverte, 2005,2006.

**MOREAU DEFARGES Philippe**, La politique internationale, Hachette, 1990.

**ROSTOW Walt Whitman**, Les étapes de la croissante économique, Economica, Paris, 1960, 1990, Seuil, Paris, 1963 pour la traduction française.

**ROY Jean-Louis**, Une nouvelle Afrique à l'aube du XXIè siècle, Maisonneuve et Larose, Paris, 1999.

**SCELLE Georges**, Règles générales du droit de la paix, IV, RCADI (recueil des cours de l'académie de droit international), (1933), p.331-703, Paris, Sirey (1934)

**SCELLE Georges**, Droit international Public, Domat-monchrétien, Paris, 1943.

**SCELLE Georges**, Le sens international, Bibliothèque du peuple, vol. 55, PUF, Paris, 1942.

**SCELLE Georges**, Manuel de droit international public, Domat-Monchrétien, Paris, 1948.

**VIRCOULON Thierry**, L'Afrique du Sud démocratique ou la réinvention d'une nation, L'Harmattan, Paris, 2004.

**WENDT Alexander**, Social Theory of International Politics, Cambridge University Press, Cambridge, 1999.

### **Articles scientifiques**

**BOURDIEU Pierre**, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde diplomatique*, mars 1998

**DAVIES Rob & O'MEARA David**, « La stratégie totale en Afrique australe: la politique régionale de l'Afrique du Sud depuis 1978 », *Politique africaine*, n°19, L'Afrique australe face à Pretoria, Karthala, Paris, septembre 1985, p.7-28.

**DIKA Pierre-paul**, « L'Afrique dans la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud », *Recherches internationales*, numéro spécial sur l'Afrique du Sud, n°78, 4-2006, p.115-136.

**DIKA Pierre-Paul**, « La politique africaine de l'Afrique du Sud: vers la reconnaissance du statut de puissance continentale en matière de paix, de sécurité et de stabilité politique », Les cahiers de l'IDRP (Institut de Documentation et de Recherche sur la Paix), Ivry Sur Seine, numéro spécial sur l'Afrique du Sud, mai 2005.

**DUGUIT Léon**, « Des fonctions de l'Etat moderne », *Revue internationale de sociologie*, 1894.

**HAYEK Friedrich**, « La route de la servitude », PUF, Paris, p.56-57.

**MANDELA Nelson**, « South Africa's Future Foreign Policy », *Foreign Affairs*, Nov/dec 1993, p.87-97.

**SCELLE Georges**, « Le concept de société internationale », RDI (Revue de droit international), 1935.

**VAN NIEUWKERK Anthoni**, « South Africa's national interest », *African Security Review* (13), 2, 2004, p.89-101.

### **Journaux et revues**

*ANC Today*, vol.4, n°24, 18-24 juin 2004.

*Jeune Afrique L'Intelligent* hors série n° 8, « L'Etat de l'Afrique 2005 ».

*Marchés tropicaux*, 16 septembre 1994.

### **Documents officiels sud-africains.**

**Bulletin d'Afrique du Sud**, Publication de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris, 23 novembre 1994, mars 2003.

**DFA** (Department of Foreign Affairs), *Annual report*, 2002.

**DFA.**, « *South African foreign Policy Discussion Document* », DFA, Pretoria, 1996.

**DFA.**, *White Paper on South African Participation in International Peace Missions*, 21 October 1998. [www.info.gov.za/whitepaper/1999/peacemissions.pdf](http://www.info.gov.za/whitepaper/1999/peacemissions.pdf)

**Policy and Co-ordination and Advisory Services (PCAS.)**, « *Towards a Ten year Synthesis Report on Implementation of Government Programmes* », The Presidency, 2003.

**South Africa Survey 2003/04**, South African Institute of Race Relations, (SAIRR), 2003.

**South African Government Information**, « *Government Programme of action* », 30 août 2004,

**Statistic South Africa 2006**, « *Mid year Population Estimates* », August. [www.statssa.gov.za](http://www.statssa.gov.za)  
[www.info.gov.za](http://www.info.gov.za)

## **Discours**

**DLAMINI ZUMA Nkosazana**, Présentation du budget du ministère des affaires étrangères, Le Cap, juin 2004.

**MBEKI Thabo**, Discours sur l'Etat de la nation à la session conjointe des chambres du Parlement, le Cap, 21 mai 2004.

## **Travaux de recherche non publiés**

**NAKALE Rosalinde**, « Analyse de la politique sud-africaine sous le régime de P.W. BOTHA (1978-1989): enjeux, stratégies et implications », mémoire de DEA, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 1991.